

SAS MARIO RICCHIUTI  
2 rue des Artisans  
68320 BISCHWIHR

**ARRETE N°921/2022**

**Prorogation de l'arrêté n° 824/2022**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT**

- VU** l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;
- VU** le Code de la Route ;
- VU** la décision n°80/2021 fixant les droits de voirie, prise en application de la délibération du Conseil Municipal n° 11 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire le 31 juillet 2020 ;
- VU** l'arrêté municipal n° 579/2022 du 20 mai 2022 autorisant le permissionnaire d'accéder au bâtiment SNCF via l'avenue de la Gare afin d'y poser un échafaudage en vue de procéder à des travaux de réfection de toiture;
- VU** l'arrêté municipal n° 824/2022 du 06 juin 2022 autorisant le permissionnaire d'accéder au bâtiment SNCF via l'avenue de la Gare afin d'y poser un échafaudage en vue de procéder à des travaux de réfection de toiture;
- VU** la demande du permissionnaire sollicitant une prolongation de l'arrêté n°824/22 du 06 juin 2022 jusqu'au 10 septembre 2022 afin de pouvoir achever les travaux ;

**CONSIDERANT** que la demande de ladite Société est fondée.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté municipal n° 824/2022 est prolongé jusqu'au 10 septembre 2022.

**Article 2 :**

Toutes les prescriptions fixées à l'arrêté municipal n°824/2022 restent en vigueur.

**Article 3 :**

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

RAG/lw

Sélestat, le 03 août 2022  
Le Maire



Marcel BAUER

**Copie transmise à :**

Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein  
M. le Président du Tribunal de Proximité  
M. le Commandant de Police de Sélestat  
Gendarmerie Nationale  
Service Police Municipale  
Service Réglementation et Affaires Générales  
Le permissionnaire  
à afficher